

 <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSTITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p align="center">MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION</p> <p align="center">Mention : « Droit public »</p> <p align="center">Spécialité à finalité professionnelle (M2) : Sécurité intérieure</p> <p align="center">Responsable : M. le Doyen Christian Vallar, Professeur</p>	<p align="center">Année Universitaire 2017-2018</p>
---	--	---

Master rattaché au Laboratoire de recherches du C.E.R.D.A.C.F.F.
(Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

Présentation et objectifs

Donner une formation à la fois fondamentale et spécialisée sur la sécurité intérieure, qui permette de pouvoir accéder aux professions et métiers correspondants, et aux professionnels déjà en activité d'approfondir leurs connaissances, afin d'améliorer leur pratique et de pouvoir progresser dans leurs hiérarchies.

Insertion professionnelle

Accès aux emplois relatifs à la sécurité civile.

Préparation aux concours de recrutement des Commissaires de Police, carrières de la Fonction Publique d'Etat (Police, Gendarmerie, Protection Civile, Magistrature), carrières dans la fonction publique territoriale (Services départementaux, Responsables des polices municipales, Secrétaires généraux de Mairie), carrières du secteur privé de la sécurité.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Sécurité intérieure » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit ou diplôme jugé équivalent.
Sélection sur dossier.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : unice.fr/asure.

Préparer le Master Sécurité intérieure en alternance

Il est possible de préparer ce Master **en alternance**, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire. Renseignements auprès du bureau pédagogique des Masters 2 (bureau 206).

Organisation générale

La formation se déroule sur une année universitaire, de **septembre jusqu'à juin**.

Elle représente **277 heures d'enseignement** (plus 40 heures financées par les autres options du Master).

(Pour les professionnels, la formation intensive sur 1 semaine n'existe plus depuis la réforme LMD).

Programme des études (sous réserve de modifications)

SEMESTRE 1

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coefficient
UE 1 – Obligatoires - 8 ECTS			
La coopération policière européenne et internationale	15		1
Droit communautaire de la sécurité	15		1
Idéologies du terrorisme : l'islamisme radical	12		1
UE 2 – Obligatoires - 8 ECTS			
Sécurité économique	18		0.5
Protection du patrimoine informatique	6		0.5
Veille économique	10		0.5
Propriété intellectuelle	6		0.5
UE 3 – Obligatoires - 10 ECTS			
Libertés publiques	15		0.5
Procédure pénale	15		0.5
Droit de l'information et techniques de la prévention de la désinformation	23		0.5
UE 4 – Obligatoires - 4 ECTS			
Dossier de recherche			1
TOTAL SEMESTRE 1	135	30	

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

SEMESTRE 2

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coefficient
UE 5 – Obligatoires - 12 ECTS			
Les forces publiques et privées de sécurité	36		1
Coopération policière en Europe	24		1
Questions pénitentiaires	12		1
Contentieux des étrangers	12		1
UE 6 – Obligatoires - 12 ECTS			
Domaine spécifique de sécurité : services spéciaux	18		0.5
Sécurité civile	9		0.5
Sécurité nucléaire	6		0.5
Droit pénal des contrats publics	6		0.5
Aspects pratiques de la Cour d'Assises	4		0.5
Police administrative	15		0.5
UE 7 – Obligatoires - 6 ECTS			
Mémoire			1.5
TOTAL SEMESTRE 2	142	30	

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

+ Stage obligatoire d'1 mois minimum pour les non professionnels

Contrôle des connaissances

Pour les examens du 1^{er} semestre, les épreuves sont les suivantes :

- un écrit de 5h, portant sur un enseignement de l'Unité 1 choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 20
- un oral, portant sur un enseignement de l'Unité 2 choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 10
- un oral, portant sur l'unité 3, choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 10
- un dossier de recherche, pour l'Unité 4, noté sur 20

Pour les examens du 2^{ème} semestre, les épreuves sont les suivantes :

- un écrit de 5h, portant sur un enseignement de l'Unité 5 choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 20
- un oral, portant sur un enseignement de l'Unité 6 choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 10
- un mémoire ou rapport de stage, portant sur l'Unité 7, noté sur 30

Il n'y a pas de note éliminatoire. Il y a une session d'examen par an.

Les unités à l'intérieur d'un même semestre se compensent. Il y a également compensation entre les semestres.

Bonus « Sport » facultatif :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Formation par correspondance

Pour les professionnels résidant hors du Département des Alpes-Maritimes, il est proposé une formation à distance.

Celle-ci repose sur l'envoi régulier de supports de cours et de documents de travail. Le suivi des travaux de recherches est assuré régulièrement, puisque cette spécialité est dotée de son propre secrétariat. L'utilisation d'internet permet également un suivi constant des professionnels extérieurs.

Cette formation par correspondance existe depuis l'origine du DESS Police et Sécurité, et se situe donc en totale continuité avec les pratiques antérieures.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 206) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.92.15.71.49 ou + 33 (0)4.92.15.70.94

Courriel : droit.scolarité.master2@unice.fr - Web : droit.unice.fr

ou le secrétariat du CERDACFF:

Madame LÉZÉ Amélie (bureau 445, Campus Trotabas)

Courriel : cerdacff@unice.fr

Tel. : + 33 (0)4.92.15.70.41

